

➤ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019**

PRESENTS : DELTEIL Danielle, DELMARES Bernard, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, MAS Grégoire, RENAULT Denis, ZARA Gwenaëlle.

ABSENTS EXCUSES : AYZAC Marylène, THOCAVEN Jean-Louis.

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATION** :
Achat parcelle A 316 pour dépose de bâche incendie.
- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1) **DELIBERATION** :

Achat parcelle A 316 pour dépose de bâche incendie :

Madame le Maire rappelle que le secteur des Peyreyroux n'est pas équipé en défense incendie. La SAUR a confirmé qu'aucune borne à incendie ne peut être installée dans ce secteur par manque de débit.

Le Conseil Municipal se trouve dans l'obligation d'acquérir une centaine de mètre carrés de terrain afin d'y implanter une bâche à incendie. La propriété de Mme NEW Karen étant en vente, Madame le Maire est intervenue auprès du notaire qui s'occupe de la vente, de façon à acquérir 100 m2 de terrain sur la parcelle A 316, dans l'angle qui borde le chemin communal.

Après accord des propriétaires, la commune devra border la parcelle. Une délibération doit donc être prise dans ce but.

INFORMATIONS DIVERSES :


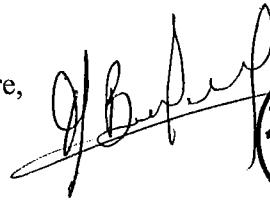
- Deux bornes à incendie doivent être changées car hors service. Une remise de 500 € a été consentie par la SAUR pour cet achat, ce qui fait que le budget prévu pour cet investissement sera suffisant.
- En complément de la mise en sécurité du village, Madame le Maire a fait étudier la possibilité de mettre en place de deux coussins berlinois sur la RD 47 entre les deux restaurants, deux à proximité de la mairie, plus un seul coussin berlinois sur la route communale du champs d'Esprat.
Madame le Maire précise les avantages du coussin berlinois : il est facile à mettre en place, déplaçable, ne perturbe pas l'écoulement des eaux et son coût est relativement modeste par rapport à d'autres aménagements destinés à réduire la vitesse.
- CAUVALDOR a confirmé le groupement de commande de matériel pour l'adressage (achat plaques et numéro de rues). Il serait nécessaire de désigner une équipe qui, dans un premier temps étudiera l'appellation des voies (4^{ème} trimestre 2019).

- La cantinière de Fajoles prend sa retraite en fin d'année 2019. Linda HADJ YAHIA est pressentie pour prendre son poste sur Fajoles. Madame le Maire souhaite que le SIVU puisse l'embaucher comme titulaire. La décision sera en discussion au prochain SIVU.
- Le Compte rendu de la fête 2018 a été transmis. Cette année elle aura lieu les 4, 5 et 6 juillet. Le Comité des Fêtes a dû se réunir. Madame le Maire a transmis les consignes de sécurité qui ont été préconisées par la Sous-Préfecture lors de la réunion du 22 mai 2019.
- Le service patrimoine de CAUVALDOR nous a informés du rejet du Fond de Concours sollicité pour la restauration de « l'abri des randonneurs ».
- La préparation de la voie communale 102 a été effectuée. Le responsable de la voirie a été prévenu.
- Ambroisie : Monsieur MAS a été désigné comme référent. Il a eu une formation afin de mieux connaître la plante. Madame le Maire va rappeler les nuisances de cette plante sur le prochain tambourinaire.

QUESTION DIVERSES :

Aucune question particulière n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD